BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

72 | 01
JANVIER 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

2 **Arnaud SUSPÈNE, Souen FONTAINE, Mourad EL-AMOURI, Frédéric MARTY**
Un nouvel *aureus* pour Domitien (RIC II.1[2] Titus 265) découvert à Fos-sur-Mer en fouilles sous-marines

9 **Christian CHARLET**
Les véritables légendes des monnaies de nécessité de la foire de Beaucaire

15 **Yves COATIVY**
Joachim Gaultier du Mottay (1811-1883), numismate breton

21 **François JOYAUX**
Les *bitcoins* de Satoshi Nakamoto : une monnaie virtuelle en grande partie asiatique

27 **Christian CHARLET**
La pièce de 2 € commémorative du 150e anniversaire de la création de Monte-Carlo en 1866

SOCIÉTÉ

29 Compte rendu de la séance du 7 janvier 2017

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 04 FÉVRIER 2017 - 14h - Quadrilatère Richelieu - BnF, séance Cécile Morrisson
SAMEDI 04 MARS 2017 - 13h30 - Salle Walter Benjamin - INHA (Assemblée Générale)
SAMEDI 01 AVRIL 2017 - 13h30 - Salle de réunion du Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Arnaud SUSPÈNE, Souen FONTAINE, Mourad EL-AMOURI, Frédéric MARTY*

Un nouvel *aureus* pour Domitien (*RIC* II.1² Titus 265) découvert à Fos-sur-Mer en fouilles sous-marines

Un mois à peine après que le dépôt de Martigues eut été présenté à la Société française de Numismatique, le 5 mars 2016[1], un *aureus* flavien en excellent état de conservation était mis au jour à Fos-sur-Mer au cours d'un sondage d'archéologie sous-marine. C'est cet *aureus* et son contexte de découverte que nous présentons ici pour la première fois[2].

Figure 1 - L'*aureus* flavien de Fos-sur-Mer (cliché : Fréderic Marty).

Le contexte archéologique

Le fond du golfe de Fos, situé à l'extrémité orientale du delta du Rhône, abrite les vestiges d'un complexe portuaire installé entre la fin de la période républicaine et le Haut-Empire, probablement au débouché du canal creusé par les troupes de Marius[3] pour contourner la périlleuse embouchure du Rhône. Baptisé *Fossis Marianis* sur la carte de Peutinger où il est représenté par une icône comparable à celle qui signale le port d'Ostie, ce complexe portuaire d'envergure a constitué pendant plusieurs siècles l'un des principaux ports de Méditerranée nord-occidentale, idéalement situé aux portes du couloir rhodanien. La richesse, l'abondance et la concentration des vestiges et du mobilier archéologique révèlent clairement la densité de l'activité portuaire au cours du Haut-Empire, mais ni le tracé des Fosses Mariennes, ni la topographie du secteur portuaire et de l'agglomération antique, ni même la chronologie et le fonctionnement des aménagements, jusqu'ici peu étudiés malgré leur intérêt, ne sont connus avec précision. Dans l'anse Saint-Gervais, où les investigations menées à la fin des années 1980 laissaient penser qu'étaient seulement préservées des portions

* Arnaud SUSPÈNE, Université d'Orléans / IRAMAT-CEB UMR 5060 (arnaud.suspene@univ-orleans.fr) ; Souen FONTAINE, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines / Centre Camille Jullian UMR 7299 (souen.fontaine@culture.gouv.fr) ; Mourad EL-AMOURI, Ipso Facto (mourad.el-amouri@ipsofacto.coop) ; Frédéric MARTY, Métropole Aix-Marseille Provence, Pôle Intercommunal du Patrimoine Culturel (frederic.marty@ampmetropole.fr).

1. Suspène *et alii* 2016.
2. Nous remercions Michel Amandry, Dorian Bocciarelli et Jean Chausserie-Laprée.
3. Cf. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 8 ; Plutarque, *Marius*, XV, 4.

éparses de constructions antiques, la cartographie acoustique réalisée en 2014[4] a mis en évidence la présence d'un ensemble monumental, en place et en élévation, au centre de la baie (figure 2). Cet ensemble est composé *a minima* de trois grandes structures émergeant du sable et orientées Nord-Sud. Deux d'entre elles s'étendent sur près de 100 m de long. En l'état de la recherche, il n'est pas encore possible de déterminer si ces structures, qui gisent aujourd'hui sous 2 et 4 m d'eau, sont des constructions terrestres submergées ou si elles ont pu, au moins en partie, avoir été bâties dans l'eau dès l'origine. Ces découvertes renouvellent les problématiques géo-archéologiques posées par la submersion du complexe portuaire de Fos qui ne peut en aucun cas être imputable à la seule montée du niveau marin.

Située à environ 380 m de la plage actuelle, la *Structure B*, la plus éloignée de la côte, est une structure linéaire probablement sur arches composée d'une succession d'au moins 11 piliers construits en grand appareil. Bien que sa nature exacte ne puisse être établie à ce stade, les blocs taillés, de belle facture et de dimensions importantes, témoignent d'un programme architectural de qualité. C'est dans les niveaux inférieurs d'un sondage sous-marin réalisé au droit du Pilier n° 3 de cette structure qu'a été retrouvé l'*aureus* (figures 2-3).

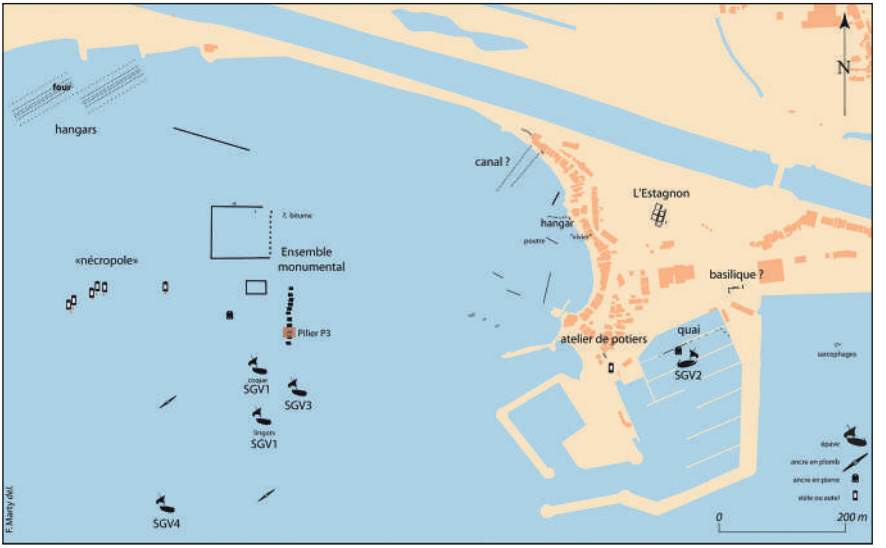

Figure 2 - Golfe de Fos, anse Saint-Gervais : carte des vestiges connus, recensés ou supposés, relatifs au port antique de Fos-sur-Mer. L'aureus pour Domitien a été découvert dans le sondage (orange foncé sur la carte) effectué sur le Pilier 3 de la structure la plus au Sud de l'ensemble monumental situé au centre de la baie (DAO : Fréderic Marty, Aix-Marseille-Provence Métropole).

4. Le dossier du golfe de Fos et des Fosses Mariennes fait l'objet d'un Programme Collectif de Recherche Pluridisciplinaire (2016-2019) intitulé « *Fossae Marianae* : le système portuaire antique du golfe de Fos et le canal de Marius ». Ce programme, coordonné par le Centre Camille Jullian (UMR 7299) et le Drassm, inclut plusieurs actions interconnectées entre les territoires de Fos et d'Arles, en contexte terrestre et sous-marin.

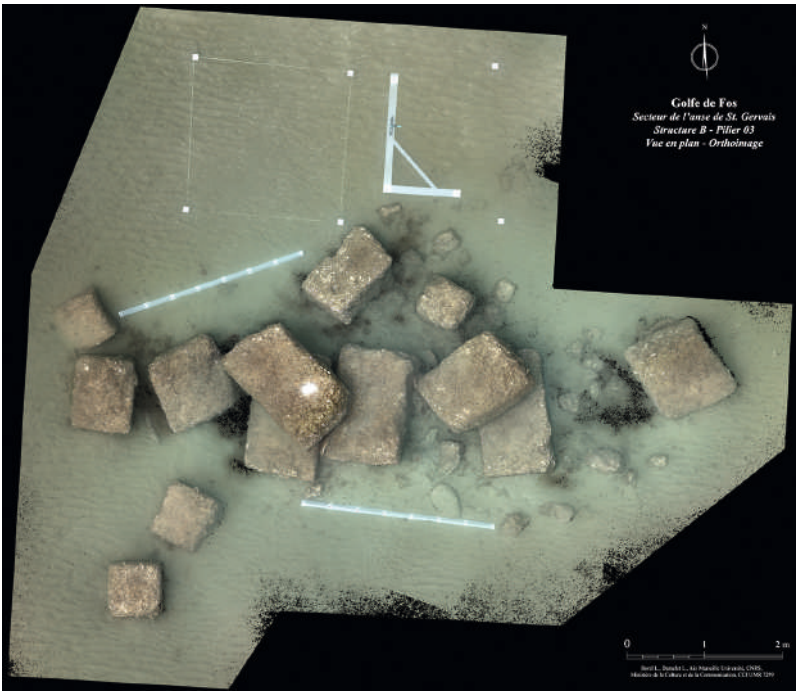

Figure 3 - Restitution photogrammétrique du Pilier 3 de la Structure B en cours de sondage (Laurent Borel, CNRS-UMR 7299).

Étude numismatique

Métrologie, datation et typologie

Il s'agit d'un *aureus* d'époque flavienne correspondant à l'entrée *RIC* II.1[2], Titus, nº 265, p. 214 dans la nouvelle édition du *Roman Imperial Coinage*[5]. Il a été frappé à Rome, seul atelier impérial pour les *aurei* et les deniers à cette période.

L'*aureus* porte au droit un portrait de Domitien lauré à droite, sans vêtement. Le portrait présente des traces d'usure, notamment sur la couronne de lauriers. On ne distingue pratiquement pas la barbe visible sur d'autres exemplaires ou sur les deniers de même type. La légende antihoraire et tournée vers l'extérieur donne CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII, sans marque de ponctuation ni coupure. Un grènetis entoure le portrait. Le flan présente une légère fissure sur la tranche, à 9 h.

Au revers figure un autel circulaire décoré d'une guirlande végétale attachée par des rubans. Sur l'autel brûle une flamme. De part et d'autre de la flamme se voient des décorations d'autel (?). Ces décorations, plus faciles à distinguer sur les deniers de même type, sont interprétées assez librement par les différents graveurs.

5. Cf. *BNCMER* 74-75 ; *BMCRE* 91 ; *RIC* II[1], nº 50.

La légende, tournée vers l'intérieur et dans le sens horaire, porte PRINCEPS IVVENTVTIS. Un grènetis entoure le type. L'iconographie de revers présente aussi quelques défauts, à 6 et 12 h, qui ne sont pas des traces d'usure, mais plutôt une faiblesse de frappe.

La masse est de 7,22 g, tout à fait dans la norme pour les *aurei* postérieurs à la réforme néronienne taillés au 45e de livre[6]. Le flan, légèrement irrégulier, présente un diamètre oscillant entre 19 et 19,4 mm, comme il est normal pour les monnaies de ce type. Les axes sont ajustés à 6 h, ce qui là encore était attendu.

La titulature CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII, qui occupe le droit de l'*aureus*, est commune à un groupe d'*aurei*, de deniers et de quinaires (*RIC* II.1² Titus 265-274)[7]. Elle permet de dater la monnaie de manière précise, principalement grâce à l'indication du septième consulat de Domitien. L'émission *RIC* II.1² Titus 265 se place sous le principat de Titus, après le 1er janvier 80, date du début du septième consulat de Domitien, et avant la mort de Titus le 13 septembre 81, où la titulature de Domitien change.

Un autre élément important de la légende de droit est la mention de la filiation de Domitien. Le syntagme *Divi filius* indique en effet que l'on se place après la *consecratio* de Vespasien. Malheureusement, la date de cette *consecratio* n'est pas connue. Comme d'autres monnaies du VIIe consulat de Domitien (*RIC* II.1² Titus 96-99) donnent à l'endroit de la filiation AVG F et non DIVI F, il est possible que les émissions portant DIVI F n'aient pas été les premières à être frappées pour Domitien après qu'il eut revêtu son septième consulat. Par ailleurs les monnaies du septième consulat de Domitien sont souvent rapprochées d'abondantes émissions de Titus que la mention de sa neuvième puissance tribunicienne date de la première moitié de l'année 80 (*RIC* II.1², p. 185). On retiendra donc que ces monnaies furent produites quelque part entre le 1er janvier 80 et la fin de l'année 81, plus probablement à la fin de l'hiver ou au printemps 80.

Bien que frappée sous Titus, l'émission *RIC* II.1² Titus 265 fait référence au seul Domitien. Cela n'a rien d'inhabituel car des frappes en l'honneur de Domitien sont attestées sous Titus comme sous Vespasien. Domitien est appelé *Caesar*, ce qui est un simple élément onomastique indissociable de la mention DIVI F et signale son appartenance à la *Domus Augusta*[8].

Au revers, Domitien porte le titre de prince de la jeunesse, qui avait été inventé sous Auguste pour Caius et Lucius, immédiatement popularisé sur les nombreuses monnaies d'or et d'argent frappées à Lyon à partir de 2 av. J.-C. puis utilisé à plusieurs reprises par les Julio-Claudiens. Toujours conféré à deux frères, il constituait une évocation du lien qui unissait entre eux les Dioscures, Castor et Pollux. Vespasien l'avait conféré à ses fils pour insister sur la solidité de sa maison et s'inscrire dans la tradition augustéenne. En tant que princes de la jeunesse, Titus et Domitien exerçaient des responsabilités dans l'encadrement de la *iuuentus* traditionnelle et la conduite de l'ordre équestre. Ce titre prédestinait aussi les deux jeunes gens à la succession impériale. Après l'avènement de Titus, le titre était resté au seul Domitien.

6. Les exemplaires examinés pour comparaison livrent les masses suivantes : Triton XIV, 4 janvier 2011, lot 686 : 7,03 g ; Roma Numismatics, Auction XII, 29 septembre 2016, lot 706 : 6,79 g (exemplaire très usé) ; Stack's, 11 janvier 2010, lot 377 : 7,35 g ; Lanz, 24 novembre 2008, lot 452 : 7,07 g ; *BMCRE* 91 : 7,19 g ; *BNCMER* 74 : 7,33 g ; *BNCMER* 75 : 7,11 g (exemplaire très usé) ; Berlin : 7,39 g (exemplaire presque fleur de coin) ; Cambridge : 6,96 g (monnaie usée et trouée).
7. De nombreuses frappes de bronze avec une légende différente, mais indiquant aussi le septième consulat de Domitien, sont également attestées (*RIC* II.1² Titus 275-355).
8. Cf. l'expression *plena Caesarum Domus* employée par Tac. *Ann.* IV, 3, 1.

Le portrait qui constitue le type de droit est traditionnel dans sa conception. Comme on sait, le portrait monétaire est un honneur qui peut être octroyé à divers membres de la famille impériale[9]. La couronne de laurier évoque les compétences militaires de Domitien. La présence de la barbe renvoie au deuil de Vespasien.

Le revers représente un autel allumé. Le type à l'autel, relativement rare pour les *aurei* de Titus en l'honneur de Domitien, est en revanche très commun sur les deniers. Parvenu au pouvoir, Domitien continua à en faire usage[10], ce qui suggère qu'il lui accordait une importance particulière. Bien qu'il paraisse d'une grande banalité, ce type avait un sens précis. Des cistophores datés eux aussi du septième consulat de Domitien (*RIC* II.1^2 Titus 517 ; *RPC* 862) donnent très probablement la solution : ils représentent un autel (légèrement différent) portant de part et d'autre la légende DIVO VESP*(asiano)*. L'autel de l'émission *RIC* II.1^2 Titus 265 constitue certainement lui aussi un hommage à Vespasien, comme le suggèrent également la barbe portée par Domitien en signe de deuil et la mention de la filiation.

Figure 4 - Cistophore *RIC* II.1^2 Titus 517.

Les caractéristiques typologiques des *aurei RIC* II.1^2 Titus 265 permettent de mieux comprendre la position de Domitien sous Titus : consul à de nombreuses reprises et chargé de fonctions particulières dans le contrôle de la société romaine, il est aussi l'héritier de Titus, bien qu'il ne soit pas revêtu de la puissance tribunicienne. Sa légitimité remonte surtout à son père Vespasien, et c'est pour cela que sa piété filiale est évoquée avec tant d'insistance. On ajoutera que toute affirmation de piété avait aussi des connotations politiques : la piété est une des caractéristiques du bon gouvernant, qu'elle soit *erga parentes*, *erga patriam* ou *erga deos* (auquel cas elle renvoie à sa capacité à administrer la religion publique). Domitien est donc également présenté comme un dirigeant compétent et capable d'exercer le pouvoir.

L'iconographie de l'*aureus* de Fos-sur-Mer, particulièrement dense malgré l'élégance de la composition, procède de la volonté de Titus de décrire clairement la nouvelle configuration de la famille impériale. Sa fille Iulia Titi, sa mère Domitilla et son père Vespasien bénéficièrent eux aussi de portraits monétaires[11]. Il ne faut donc pas supposer dans les *aurei RIC* II.1^2 Titus 265 une quelconque volonté de Domitien de se distinguer à l'intérieur de la Rome de Titus. Ces émissions très consensuelles procèdent d'une conception unitaire de l'idéologie dynastique.

9. Suspène 2016.
10. *RIC* II.1^2 Domitianus 7, 19, 20, 40-45, etc.
11. *RIC* II.1^2 Titus 69-73 ; 153-154 ; 385-398 ; 356-384.

Autres exemplaires connus et liaisons de coins

Les *aurei RIC* II.1[2] Titus 265 sont assez rares. Nous en avons à ce jour recensé 10 dans les collections publiques et sur le marché[12]. Aucune liaison de coin de droit ou de revers n'existe entre le nouvel *aureus* et les autres exemplaires, bien que le style soit très proche. L'*aureus* de Fos est donc un document important pour reconstruire la production monétaire du principat de Titus. À ce stade toutefois, nous ne disposons pas d'un échantillon suffisant pour évaluer statistiquement le nombre de coins originellement réalisés pour l'émission *RIC* II.1[2] Titus 265.

Usure et durée de circulation

Les traces d'usure témoignent d'une certaine circulation, mais la monnaie conserve un bel état de fraîcheur. Cela n'est pas d'un grand secours pour dater la perte de la monnaie, qui a pu intervenir dès le principat de Titus ou bien dans le courant du IIème siècle. L'or en effet est souvent thésaurisé et des monnaies en excellent état peuvent avoir été perdues longtemps après leur date d'émission, après avoir séjourné par exemple dans un coffre ou un pot, à l'abri du frai.

L'aureus de Fos et la circulation monétaire en Narbonnaise : éléments de comparaison

Le triste état de la documentation monétaire de l'anse Saint-Gervais, restée inédite ou mal publiée malgré les précieux efforts de Christian Giroussens[13], empêche d'en savoir davantage sur la circulation locale. Peut-être les fouilles à venir permettront-elles de soulever un coin du voile. En attendant, la présence d'un *aureus* de Domitien dans une zone commerciale très dynamique, dont l'apogée semble se situer au IIe siècle de notre ère, n'a rien pour surprendre.

L'*aureus* de Fos a été trouvé seul et relève de la catégorie des trouvailles isolées[14] et non de celle des trésors ou des dépôts[15]. Il vient donc enrichir le corpus constitué à la suite des travaux fondateurs de J.-P. Callu et X. Loriot[16]. En 2013, le total des trouvailles isolées d'*aurei* flaviens en Narbonnaise était de 22 exemplaires[17]. Ce chiffre est à mettre en perspective avec les 226 *aurei* flaviens trouvés dans l'ensemble de

12. Un exemplaire figure au British Museum (*BMCRE* 91), deux autres à Paris (*BNCMER* III Titus 74 et 75), un à Berlin (Inv. 18231799). L'exemplaire du Fitzwilliam Museum de Cambridge proviendrait d'une trouvaille du Nord de l'Angleterre (voir Bland, Loriot 2010, no 475). Usé et percé, il a certainement eu une longue histoire avant d'être perdu. C'est le seul exemplaire, avec celui de Fos-sur-mer désormais, pour lequel une provenance soit connue. La collection Biaggi en comptait un également (no 430). Une consultation régulière de *coinarchivespro* et *AC Search* en décembre 2016 a livré 4 exemplaires supplémentaires : Lanz, 24 novembre 2008, lot 452 ; Stack's, 11 janvier 2010, lot 377 (= Rauch, vente 86, 12 mai 2010, lot 692) ; CNG Triton XIV, 4 janvier 2011, lot 686 ; Roma Numismatics, Auction XII, 29 septembre 2016, lot 706.
13. Giroussens 1984 et surtout Giroussens 2002.
14. Pour une étude comparable, on se reportera à Popovitch 2013.
15. Pour les dépôts, voir par exemple Suspène *et alii* 2016.
16. Callu, Loriot 1990.
17. Loriot 2013.

la Gaule, et avec les 32 *aurei* flaviens trouvés dans les Champs Décumates. Le travail de Bland et Loriot avait quant à lui fait connaître 69 *aurei* flaviens isolés découverts outre-manche[18], dont un autre *aureus* de Titus *RIC* II.1[2] Titus 265 conservé à Cambridge. On rappellera enfin que la Narbonnaise a livré 66 *aurei* isolés antérieurs à l'année des quatre empereurs.

Callu et Loriot pouvaient dire en 1992 qu'il y avait peu d'or en Narbonnaise, par rapport à la Rhétie ou au Norique par exemple[19]. Ils soulignaient aussi la différence entre la période augustéenne, assez riche en *aurei* isolés, et les périodes ultérieures, moins favorisées. Les nouveaux chiffres ne modifient pas les tendances observées dans les années 1990. On relève toujours une plus grande présence de l'or en Narbonnaise à la période augustéenne qu'aux périodes ultérieures. Ainsi que le suggéraient Callu et Loriot, l'absence de troupes durablement stationnées sur place au Haut-Empire explique probablement cette disproportion, qui a pu être également renforcée par des phénomènes de thésaurisation des espèces pré-néroniennes, parmi lesquelles les frappes augustéennes se taillent la part du lion. Les monnaies d'or retrouvées par la suite, quoique moins nombreuses, relèvent plutôt de la prospérité générale et du dynamisme commercial de la zone. Le nouvel *aureus* découvert à Fos doit certainement être interprété de cette façon lui aussi. Le lieu de perte, une structure du port, signale probablement une utilisation commerciale : il n'y avait aucune connexion entre la monnaie et la structure en question, ce qui aurait pu suggérer un dépôt de fondation ou une cachette. Peut-être l'*aureus* est-il tombé dans l'eau ? La perte a dû être en tout cas un événement d'une certaine importance. On ne peut guère en dire davantage, mais une telle découverte, dans une phase de sondage, laisse entrevoir toute la richesse d'un site dont la fouille ne fait que commencer.

Bibliographie

Bland, Loriot 2010 : R. Bland, X. Loriot, *Roman and early Byzantine gold coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds from Gaul*, (Royal Numismatic Society, special publication 46), London, 2010.

Callu, Loriot 1992 : J.-P. Callu, X. Loriot, Avant-Propos, dans Cl. Brenot, X. Loriot (éd.), *L'or monnayé III. Trouvailles de monnaies d'or dans l'Occident romain* (Cahiers Ernest-Babelon 4), Juans-les-Pins, 1992, p. 21-32.

Callu, Loriot 1990 : J.-P. Callu, X. Loriot, *L'or monnayé, II : La dispersion des* aurei *en Gaule romaine sous l'Empire*, (Cahiers Ernest-Babelon 3), Juans-les-pins, 1990.

Giroussens 2002 : Chr. Giroussens, Sous bénéfice d'inventaire : les monnaies romaines de l'Anse Sait-Gervais à Fos-sur-Mer, *Les Amis du Vieil Istres*, *Bulletin* 24, 2002, p. 55-73.

Giroussens 1984 : Chr. Giroussens, Les empereurs romains à travers les monnaies de l'Anse Saint-Gervais, *Les Amis du Vieil Istres*, *Bulletin* 7, 1984, p. 19-33.

Loriot 2013 : X. Loriot, Vingt ans après... supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av.-491 ap. J.-C.), *TM*, XXV, 2013, p. 257-339.

Popovitch 2013 : L. Popovitch, Un *aureus* de Cassius frappé en 42 av. J.-C. à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), *BSFN*, 68e année, fasc. 5, mai 2013, p. 90-97.

18. Bland, Loriot 2010.
19. Callu, Loriot 1992, p. 21-22.

Suspène *et alii* 2016 : A. Suspène, J. Chausserie-Laprée, M. Rétif, Un ensemble d'*aurei* (46-27 a.C.) mis au jour sur le site de Tholon lors des fouilles d'archéologie préventive du lycée Paul-Langevin à Martigues, *BSFN*, 71e année, fasc. 3, mars 2016, p. 82-91.

Suspène 2016 : A. Suspène, Le portrait monétaire comme outil de construction du prestige de la fin de la République à Auguste, dans R. Baudry, Fr. Hurlet (éd.), *Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Colloques de la MAE, René-Ginouvès, 13), Nanterre, 2016, p. 163-180.

Christian CHARLET*

Les véritables légendes des monnaies de nécessité de la foire de Beaucaire

Grâce au marquis de Lagoy, éminent collectionneur du XIXe siècle, à Félix Bessy-Journet ainsi qu'à l'expert Jean-Henri Hoffmann[1], on connaît depuis le XIXe siècle les curieuses « pièces » de 30 sols et de 15 sols non millésimées, au nom et à l'effigie de Louis XIV frappées en cuivre à l'occasion de la célèbre foire internationale de Beaucaire en Languedoc[2], tenue annuellement en juillet à la fête de la Madeleine (figure 1 : Bessy-Journet ; figures 2-3 : Hoffmann).

En fait, ces monnaies de nécessité étaient des jetons commerciaux émis par un négociant qui exposait à la foire ; ces jetons étaient valables pour la durée de celle-ci. À l'issue de la manifestation, ils étaient annulés et rayés pour éviter toute tentative de nouveau remboursement indû. Les archives sont muettes au sujet de cette fabrication illégale qui n'a pas donné lieu à des poursuites de la part de la Cour des monnaies de Paris ; il est d'ailleurs vraisemblable que celle-ci resta dans l'ignorance de son existence. Seul Bruno Collin semble avoir découvert en 1986 une mention indirecte la concernant dans les archives de la Monnaie de Montpellier[3].

Tous les exemplaires retrouvés jusqu'à présent de la « pièce » de 30 sols montrent une surface entièrement rayée (figures 4-7 : coll. privée ; figure 8 : coll. Barnaud, anc. coll. Montalent[4] ; figure 9 : BnF / Cabinet des médailles, acquisition en 2000 à la vente Argenor). En revanche, sur plusieurs « pièces » de 15 sols, seul le nom du commerçant est rayé sur la première ligne, laissant apparaître la mention suivante sur les six autres qui la suivent :

(nom rayé). /FAIT • LA • MARQ/VE • BONNE • PAN/DANT • LA • FOIRE/
• EN • MARCHAN/DISE • POVR • / • 15 • S • (figure 10 : coll. privée).

En 1926, Louis Ciani, reprenant ces deux monnaies de nécessité dans son ouvrage-catalogue, attribue la même légende aux deux espèces et donne au commerçant inconnu le nom de « MARCEL », avec correction du dessin de Dardel repris de l'ouvrage d'Hoffmann[5].

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris. Je remercie tout spécialement Arnaud Clairand, Jean-Yves Kind et Marion Delcamp pour le concours qu'ils m'ont apporté à la réalisation de ce travail.

1. Bessy-Journet 1850, p. 18 et pl. XIV, no 245 ; Hoffmann 1878, p. 187, nos 254-255 et pl. CV
2. Ville historique du Gard, située en bordure du Rhône en face de Tarascon en Provence.
3. Collin 1986, p. 212-213 et 318-319.
4. Montalent 1977, no 366 et CGF 2006, no 1046.
5. Ciani 1926, p. 447-448, nos 2021-2022.

Depuis 1926 sont apparus plusieurs exemplaires de la « pièce » de 15 sols avec sa légende complète[6] qui est :

FARGEON • /FAIT • LA • MARQ/VE • BONNE • PAN/etc., le reste comme ci-dessus sans changement (figure 11 : coll. Barnaud, anc. Couturier et Plumier ; figure 12 : coll. Argenor 2000 ; figure 13 : coll. privée ; figure 14 : BnF).

S'agissant de la « pièce » de 30 sols, Hoffmann avait fourni en 1878, dans une petite note passée inaperçue à la rubrique « Montpellier »[7], une information très importante. Celle-ci toutefois échappa à la lecture de Ciani en 1926 puis de Droulers en 1987, auteurs trop pressés au regard de leurs objectifs commerciaux[8]. J'ai fait connaître en 1994[9] le texte de cette note, rédigée par Hoffmann ou par Charles Penchaud[10], par référence à un exemplaire figurant dans la collection de Jules Perrin du Lac[11]. L'inscription, selon Hoffmann comportait les neuf lignes suivantes :

(LE)SAGE/ APOTIQAIRE ET PARFVMEUR DE MONTP • /FAIT LA MARQVE BONNE PENDANT LA FOIRE EN MARCHANDISE POUR 30 S.

Dans cette rédaction proposée par Hoffmann, le texte de la pièce de la collection du Lac laissait supposer que les deux « pièces » de 30 sols et de 15 sols avaient été émises par deux commerçants différents de Montpellier, Lesage et Fargeon[12]. Cette version, que j'adoptai en 1994[13], fut contestée en 2010 par Laurent Barnaud[14], auteur estimant qu'il ne fallait pas lire « LESAGE » sur la « pièce » de 30 sols collection du Lac, comme l'avait fait Hoffmann, mais également FARGEON comme sur la « pièce » de 15 sols. Selon L. Barnaud, les deux pièces de nécessité, 30 et 15 sols, auraient été émises par le même commerçant, Fargeon, pharmacien (apothicaire) et parfumeur très connu à Montpellier[15], fournisseur de la Grande Mademoiselle ; au XVIIIe siècle, un de ses descendants sera le parfumeur officiel de Marie-Antoinette.

Par ailleurs, L. Barnaud, comme moi-même en 1994, faisait sienne l'hypothèse de B. Collin sur une fabrication de ces deux espèces de nécessité en 1682 à la Monnaie de Montpellier, dans des conditions clandestines et illégales[16].

Depuis 2010, grâce à l'obligeance de mon ami Paul Turquat, numismate professionnel à Montpellier, il m'a été possible d'examiner chez un collectionneur une « pièce » de 30 sols qui est sans doute celle signalée par Hoffmann en 1878 et que

6. Couturier 1930, nº 649 et pl. VIII puis Plumier 1976, nº 55 (même exemplaire) ; CGF 2006, nº 1047 (même exemplaire) ; Dissard 1930, nº 817 (non photogra hié) ; Argenor 2000, nº 402. Il faut y ajouter l'exemplaire du Cabinet des médailles qui provient de l'ancienne collection Fabre (photo dans le Lafaurie-Prieur tome III) et sans doute aussi de Dissard 1930 (cf. note 19).
7. Hoffmann 1878, p. 211.
8. Ciani 1926, p. 447-448, nº 2021 ; Droulers 1987, p. 667-668.
9. Charlet 1994, p. 37-38.
10. Vice-président de la Société française de numismatique et propriétaire d'une des plus belles collections de monnaies royales françaises, Ch. Penchaud apporta un important concours à l'ouvrage précité de Hoffmann après avoir exposé sa collection au Trocadéro en 1878 (*ASFN* 1878).
11. Du Lac 1910, nos 990-991.
12. Hoffmann 1878, p. 211.
13. Charlet 1994, p. 38, article complété par Charlet 2015, p. 40-41.
14. Barnaud 2010, p.37.
15. Barnaud 2010, p. 37-39.
16. Collin 1986, p. 212-213 et 318-319.

l'on ne retrouve apparemment pas dans le catalogue de vente de la collection du Lac en 1910. Sa légende est la suivante :

(nom rayé)/APPOTIQAIRE/ET • PARFVMEVR/DE MONTP • FAIT • LA/MARQVE. BONNE • /PANDANT • LA • FOIRE/EN • MARCHADISE/POVR • /(30 effacé) S. (figure 15)

Sous réserve d'une rectification de l'orthographe erronée adoptée par Hoffmann pour « apothicaire », ainsi que « marchadise » (*sic*), il y a concordance de légende, sauf en ce qui concerne le nom du commerçant. Lesage ou Fargeon ? Après un examen très attentif de la « pièce » et agrandissement des vestiges subsistants après la rayure, il semble bien que la dernière lettre du nom rayé soit un N. Ce constat plaide en faveur de FARGEON. L'hypothèse de L. Barnaud serait ainsi confirmée : les deux espèces, 30 sols et 15 sols de nécessité auraient bien été émises par le pharmacien / parfumeur Fargeon.

En ajoutant aux 8 exemplaires recensés en 2010 par L. Barnaud[17] les nouveaux exemplaires que je présente aujourd'hui, les doublons étant retranchés, on connaît désormais 15 exemplaires des « pièces » de la foire de Beaucaire soit 7 de 30 sols et 8 de 15 sols, l'un d'entre eux appelant des réserves de ma part quant à son authenticité, ce qui m'empêche de la retenir[18].

Catalogue des exemplaires recensés

« Pièce » de 30 sols (31 mm)

1) Avec la légende non rayée sauf « FARGEON »
- collection privée 2016 (figure 15)

2) Avec la légende rayée sauf « 30 S »
- collection Barnaud (anc. coll. Montalent, vente Vinchon décembre 1977 puis CGF 2006, n° 1046)
- collection privée (vente Burgan, VSO octobre 1990, n° 485) (figure 4)
- collection privée 2016 (figure 5)
- collection privée (vente Gadoury, Monaco, 2014, n° 440) (figure 6)
- collection privée (anc. coll. Pierre Collomb) (figure 7)
- BnF / Cabinet des médailles (vente Argenor, Paris, 14 avril 2000, n° 401, exemplaire préempté) (figure 9)

« Pièce » de 15 sols (25 mm)

1) Avec la légende complète dont « FARGEON »
- collection Barnaud (vente coll. Couturier 1930, Plumier 1976, VSO CGF 2006, n° 1047) (figure 11)
- collection P. Dissard (vente Bourgey, mai 1930, sans illustration)
- collection privée 2016 (figure 13)
- BnF / Cabinet des médailles (anc. coll. Fabre et peut-être Dissard) (figure 14)
- vente Argenor, 14 avril 2000, n° 402 (figure 12)

17. L'intéressé en compte neuf en distinguant l'exemplaire *Couturier* de l'exemplaire *Plumier* alors qu'il s'agit de la même pièce.
18. Teitgen 2015, n° 418.

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

MARGELA
FAIT·LA·MARQ
VE·BONNE·PAN
DANT·LA·FOIRE
EN·MARCHAN
DISE·POVR·
·15·S

1

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

MARGELA
FAIT·LA·MARQ
VE·BONNE·PAN
DANT·LA·FOIRE·
EN·MARCHAN
DISE·POVR·
·30·S

2

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

MARGELA
FAIT·LA·MARQ
VE·BONNE·PAN
DANT·LA·FOIRE
EN·MARCHAN
DISE·POVR
·15·S

3

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

30·S

4

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

30·S

5

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

30·S

6

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

30·S

7

LVD·XIIII·D·G·
·FR·ET·NAV·REX

30·S

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

2) Sans le mot « FARGEON » qui est rayé
- collection Montalent (vente Vinchon, décembre 1977, nº 367) (figure 16)
- collection privée (vente Poinsignon 17-19 octobre 1982, nº 1083) (figure 10)
- vente Argenor, 24 avril 1998, nº 329 (figure 17)
- collection Teitgen (vente ALDE, octobre 2015, nº 418)

Nous n'avons pas pris en considération les exemplaires figurant dans les catalogues de vente des collections Hoffmann (1885), Meyer (1902), Jules Perrin du Lac (1910) et Paul Bordeaux (1927) en raison des risques de doublons, ces monnaies n'étant pas photographiées. En revanche, l'exemplaire Dissard (non photographié mais décrit en détail) et l'exemplaire Couturier sont différents, les deux ventes n'étant séparées que de trois semaines ; néanmoins, nous ne l'avons pas comptabilisé car il est peut-être le même que l'exemplaire Argenor 2000 ou que celui de la collection privée 2016, ou encore que celui du Cabinet des Médailles[19].

Bibliographie

ARGENOR 2000 : Vente aux enchères Argenor, 14 avril 2000.

BARNAUD 2010 : L. BARNAUD, Les monnaies de la foire de Beaucaire, *Numismatique et Change*, 418, septembre 2010 (suivi d'une étude sur la famille Fargeon dans le nº 420).

BESSY-JOURNET 1850 : *Essai sur les monnaies françaises du règne de Louis XIV*, Chalon-sur-Sâone, 1850.

CGF 2006 : VSO CGF nº XXVI, 22 juin 2006, collection Claude-Michel Beynier.

CHARLET 1994 : Chr. CHARLET, La foire de Beaucaire : ses curieuses monnaies de nécessité et ses fausses monnaies, *Annales du Groupe numismatique de Provence*, IX, Aix-en-Provence, 1994, p. 35-47.

CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, Vers la vérité sur les monnaies de la foire de Beaucaire, *Numismatique et Change*, 467, mai 2015, p. 40-41.

CIANI 1926 : L. CIANI, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926.

COLLIN 1986 : B. COLLIN, *L'atelier monétaire royal de Montpellier*, Nîmes, 1986.

COUTURIER 1930 : Collection Couturier, Vente aux enchères A. Page et L. Ciani, Paris, 7-10 avril 1930.

DISSARD 1930 : Collection Paul Dissard, Vente aux enchères Ét. Bourgey, Paris, 7-12 mai 1930.

DROULERS 1987 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792),* Paris, 1987.

DU LAC 2010 : Collection J. du Lac (2e partie), Vente aux enchères Rollin et Feuardent, Paris, 6-11 juin 1910.

HOFFMANN 1878 : H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.

MONTALENT 1977 : Collection Montalent, Vente aux enchères J. Vinchon, Paris, décembre 1977.

PLUMIER 1976 : Vente aux enchères G. Plumier, Versailles, 9 mai 1976.

TEITGEN 2015 : Collection Teitgen, vente aux enchères ALDE, Paris, 26-28 octobre 2015.

19. La BnF a acquis son exemplaire en 1931 auprès d'Étienne Bourgey, expert de la vente de la collection P. Dissard. Il existe une forte présomption que cet exemplaire BnF soit l'exemplaire Dissard nº 817 car une rarissime monnaie de Dombes, ainsi que plusieurs monnaies pontificales, qui figuraient dans la vente Dissard, furent achetés en même temps à É. Bourgey. L'exemplaire BnF de la pièce de 30 sols, répertorié par Hoffmann en 1878 (nº 254), n'est plus au Cabinet des Médailles aujourd'hui.

Yves COATIVY*

Joachim Gaultier du Mottay (1811-1883), numismate breton[1]

L'étude de la numismatique bretonne est très dynamique au XIXe siècle et quelques noms sont passés à la postérité comme ceux d'Alexis Bigot, auteur de l'*Essai sur les monnaies du Royaume et Duché de Bretagne*, Paris, 1857, et de Pascal-Louis Lemière, un des premiers à avoir proposé un classement des monnaies gauloises armoricaines. Mais les grands noms cachent une foule de passionnés qui collectionnent, publient quelques trouvailles, échangent avec les autres numismates de leur temps. La plupart ne sont désormais connus que par la présence de leur nom dans les remerciements de Bigot, Poey d'Avant ou Blanchet et quelques notices nécrologiques parues dans les mémoires des sociétés savantes. Mais pour certains, on possède un fonds d'archives qui permet d'en savoir un peu plus sur le monde dans lequel ils évoluent. C'est le cas du Costarmoricain Joachim Gaultier du Mottay.

Joachim Gaultier du Mottay naît à Savenay (Loire-Inférieure) le 4 avril 1811 et il meurt à Plérin (Côtes-du-Nord) le 11 novembre 1883. Il passe sa jeunesse à Nantes, puis se fixe en 1839 à Plérin, pays natal de sa mère, où il mène une vie de rentier, veuf sans enfant de Lucie Bouan de La Ville-Even. Conseiller municipal puis maire de sa commune de 1871 à sa mort, conseiller d'arrondissement et conseiller général, membre jusqu'en 1881 du comité départemental de l'Instruction publique, il est aussi correspondant du ministère de l'Instruction publique (1862), de la Société impériale des antiquaires de France (1863) et de la Commission d'admission et de classification des galeries de l'art ancien pour l'exposition universelle de 1878. Ces activités publiques et intellectuelles lui valent d'être nommé officier d'Académie puis officier de l'Instruction publique et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il est membre de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord en 1851, au côté d'Anatole Barthélémy, « conseiller de préfecture, président adjoint », et de toute la fine fleur des antiquaires costarmoricains parmi lesquels de nombreux numismates bretons comme Cornillet, Pol de Courcy, Odorici, Penguern, mais aussi des extérieurs comme Hucher ou Duchalais[2]. Il en devient vice-président en novembre 1865 et président le 5 avril 1873 et il y signe plusieurs études. Il émarge dans d'autres sociétés savantes comme l'Association bretonne et la Société d'émulation des Côtes-du-Nord où il siège, là encore, en même temps qu'Anatole de Barthélémy, « correspondant et membre de la commission de la topographie des Gaules[3] ». Son grand œuvre, le *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord*, est terminé par son neveu Chiron du Brossay, « héritier de ses goûts et possesseur de ses manuscrits. C'est aussi [Gaultier] un bibliophile des plus distingués, possesseur de raretés[4] ». Plusieurs éléments indiquent qu'il penche politiquement pour la droite catholique et royaliste. Dans une nécrologie anonyme parue dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, l'auteur écrit : « c'était un

* Université de Brest, Centre de recherche bretonne et celtique.

1. Joachim Gaultier du Mottay est assez bien connu par un important fonds déposé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, le 99 J. Les notes ont été allégées pour ne pas alourdir l'article. Nous tenons à la disposition des lecteurs les références d'archives.
2. *Mémoire de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, t. I, 1852, liste des membres.
3 « Procès-verbal », *Mémoire de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1861, p. 9-10.
4. MÉNARD 1884, KERVILER 1895 et DU BOIS DE LA VILLERABEL 1883-1885.

aimable lettré et un érudit remarquable. Sa vie de chrétien convaincu fut toute de foi, d'honneur et de travail[5] ».

Ses qualités de numismate sont bien connues de ses contemporains. Dans la nécrologie qu'il lui consacre, A. de La Villerabel rappelle que « c'était à la fois un archéologue et un historien ; il laisse une collection numismatique bretonne formée avec un soin tout particulier[6] ». Il n'hésite pas à montrer ses monnaies comme en 1867 lors de l'exposition archéologique de Saint-Brieuc : « la numismatique a été parfaitement représentée [...] M. Gaultier du Mottay offrait également un ensemble varié et presque complet de rouelles et pièces gauloises armoricaines, ainsi que des monnaies romaines et bretonnes dont l'intérêt principal s'attache à leur provenance car c'est dans notre département qu'elles ont été trouvées en majeure partie[7] ». On lui demande son avis sur des points problématiques. Le 29 septembre 1869, l'abbé France lui demande s'il existe sur le Leff un endroit un château-fort du nom de Quimperlé. Il lui signale le retranchement de Kimber ou Kerimerc'h. « Dans le pays, l'on dit que un peu plus bas sur la rive opposée on a trouvé il y a quelques années plusieurs pièces de monnaies frappées à Guingamp. Serait-ce de celles-là que vous auriez ?[8] ». Il s'agit d'une référence presque limpide à l'affaire du faux denier de Penthièvre à légende QVEMPERLI.

Ses archives gardent la trace des principaux érudits et numismates bretons et français de son temps avec lesquels il est en relation : Louis Jacques Marie Bizeul, René de Kerviler, Pascal-Louis Lemière, Anthime Ménard, Léon Maître, Jean-Marie de Penguern, Anatole de Barthélémy, Adrien Blanchet, Alexandre Bertrand, etc. L'examen des journaux et des correspondances montrent des échanges classiques entre collectionneurs et érudits mais aussi des rapports plus sympathiques (dîners, sorties en famille...). Il est aussi en contact avec des institutions comme le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye ou Auguste de Belfort, président de la Société française de numismatique et d'archéologie. Mais, pour des raisons que nous ignorons, il ne peut parfois visiter certaines collections comme celle du comte de Kergariou. « J'ai fait plusieurs tentatives inutiles pour être admis à visiter la collection de monnaies de M. le comte de Kergariou, ou du moins pour prendre connaissance de son catalogue. J'ai tout lieu de croire cependant que les monnaies gauloises qui ont été trouvées près de Dinan et qui ont été recueillies par lui sont des pièces provenant d'une découverte faite à Corseul en 1846 ou 1847. Le musée de Saint-Brieuc possède cinq de ces pièces ; elles sont en potin, au type que nous appelons coriosolite (type sans l'androcéphale). Je crois que vous avez eu, à l'époque, ces pièces entre les mains [...]. Le même musée possède trois monnaies (coriosolites) trouvées au Fertic, commune de Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine), mais elles ne concernent pas notre département[9] ».

5. « Chroniques », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, 1883, p. 406.
6. « Nécrologie : Gaultier du Mottay », *Revue celtique*, t. VI, 1884, p. 272.
7. *Publicateur des Côtes-du-Nord*, 19 octobre 1867, compte-rendu sur le congrès celtique international de Saint-Brieuc.
8. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13.
9. BnF, Cab. des médailles, ms. BAR 2001, Côtes-du-Nord, 10 décembre 1871 : lettre de Gaultier du Mottay à Barthélémy. Il mentionne au passage la trouvaille en 1855 de quinze monnaies coriosolites à Saint-Solain (Côtes-d'Armor).

Il entretient une relation épistolaire soutenue avec Anatole de Barthélémy (1821-1904). Ils ont sans doute sympathisé entre 1845 et 1854, époque à laquelle Barthélémy est secrétaire général de préfecture du département des Côtes-du-Nord. Globalement, les lettres n'apportent que peu de choses en matière de numismatique, mais éclairent les relations (parfois tendues) qu'il entretient avec Jules Geslin de Bourgogne, au sujet de la rédaction des *Anciens évêchés de Bretagne*. Il y fait preuve de beaucoup d'humour. Le ton est en général très libre et les « noms d'un petit bonhomme » côtoient les « bigre » et les « saperlotte ». Les relations de Barthélémy avec ses contemporains ne semblent pas toujours faciles. « Je suis obligé de redoubler de numismatique et d'archéologie pour ne pas penser toujours aux turpitudes, aux indignités et aux mensonges qui font le principal ornement de notre aimable XIXe siècle[10] ». Quelquefois, Anatole de Barthélémy « se lâche » et nous révèle des traits assez rares de la personnalité de grands collectionneurs contemporains. « Je crois que Le Men et Duchatelier sont deux mauvais coucheurs, mais que le premier n'est pas comme le second grincheux et intrigant. Il n'est que grincheux comme il convient à un rhumatisant. [...]. Abon [*sic*] je vous dois 32 balles ? On vous enverra cette semaine pour 60 f à votre choix. Vla [*sic*] comme je compte. *Les mélanges numismatiques* vont continuer, mais publier à Paris, par Saulcy et moi, périodiquement et aussi exactement que possible[11] ».

Pascal-Louis Lemière n'est pas oublié. « Mon cher ami, est-ce que M. Lemière, que j'ai connu très brave garçon, est devenu enragé ? L'autre jour, il m'a écrit une lettre de sottises à laquelle j'ai répondu un peu raide ; il a répliqué avec un peu plus de modération tout en s'étonnant que j'ai rué en face de ses duretés. Tout cela dans le prétexte que dans la question des Celtes et des Gaulois, je l'ai sacrifié à Bertrand. J'ai été bien étonné de recevoir une algarade de la part d'un homme avec qui je n'avais eu jamais que des rapports très agréables ; mais dans le temps où nous vivons, il y a une telle surexcitation dans l'air qu'il faut s'attendre à tout. Si vous savez quelque chose sur le fonds des ires de M. Lemière, éclairez-moi. À deux reprises, j'ai parlé très favorablement de ses ouvrages dans lesquels il y a beaucoup de bon, d'érudition, et du pas bon. Je ne sais s'il reconnaitra, au moins in petto, qu'il s'est laissé emporter par un premier mouvement irréfléchi ; mais quoi qu'il arrive, c'est fini entre lui et moi, attendu que je n'ai pas à recevoir de reproches aigres, de but en blanc, quand je ne devine pas comment je les ai mérité[12] ». Ils parlent tout de même monnaies et Anatole de Barthélémy guide Gaultier du Mottay, lui conseillant, par exemple, en 1866 d'entamer une collection de pièces bretonnes. Trois ans plus tard, il lui explique que l'intérêt d'un trésor ne réside pas dans le nombre de types différents, mais dans l'analyse de l'intégralité du trésor. Barthélémy lui fournit à l'occasion des monnaies romaines.

10. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 5 avril 1860 : lettre d'Anatole de Barthélémy.
11. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 12 février 1877 : lettre d'Anatole de Barthélémy. A. de Barthélémy connaît bien Paul du Chatellier avec lequel il échange une correspondance soutenue ; *cf.* Arch. dép. Finistère, 100 J 1283-1284, 1303, 1311, etc., correspondance de Paul du Chatellier.
12. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 19 juin 1880 : lettre d'Anatole de Barthélémy. Lemière développe la thèse selon laquelle les Gaulois n'étaient pas des Celtes ; d'abord favorable, A. de Barthélémy rejoint les arguments d'Alexandre Bertrand, ce qui explique sans doute le ton de la lettre.

Gaultier entretient aussi une correspondance suivie avec Eugène Hucher (1814-1889), le plus breton des numismates manceaux, au moins de 1864 à 1882. Il lui transmet des monnaies gauloises que Hucher dessine. Ils échangent sur les collections qui peuvent les intéresser, les tarifs des monnaies. La collection Penguern est l'objet de toutes les attentions après la mort de ce dernier. Gaultier du Mottay est « détenteur pendant quelques jours de 49 pièces de monnaies gauloises ayant appartenu à un archéologue de ce département feu Mr de Penguern. J'ai décidé de les étudier de près en ma qualité d'abonné à votre bel ouvrage, mais je ne le sens que trop, ma science est vaine en présence de ces vieux monuments. Vous serait-il possible de les examiner ?[13] ». Le 13 avril 1866, Gaultier signale à Hucher qu'il a pris contact avec la famille de Penguern et que tout le monde est d'accord sur la valeur de l'estimation. Il signale aussi qu'il a proposé les pièces au musée de Saint-Brieuc, alors en manque d'argent, et que le maire a fait passer avant l'aménagement de vitrines... Finalement, c'est le musée du Mans qui emporte la collection de monnaies armoricaines. « Hier j'ai eu à Guingamp un entretien avec le mandataire de la famille de Penguern qui consent à abandonner au musée du Mans la monnaie gauloise que vous avez examinée, avec un quart de rabais sur votre estimation. La pièce sera envoyée par le chemin de fer. Je suis heureux de ce résultat en ce sens surtout que ces monnaies n'auront pas été dispersées par la spéculation, et qu'elles auront trouvé un azile [*sic*] dans votre musée où les amateurs pourront les visiter avec fruit[14] ».

Hucher semble plus à l'aise en numismatique que Gaultier du Mottay et c'est à lui que ce dernier confie ses monnaies pour publication. Gaultier lui envoie aussi des monnaies à restaurer, parfois en quantité importante comme ces 18 kilogrammes de monnaies romaines en 1881 ! Hucher lui propose aussi de compléter sa collection mais c'est surtout Gaultier qui alimente celle du Manceau. Hucher le remercie en 1882 de lui avoir facilité l'acquisition d'un trésor. On relèvera le partage de la trouvaille : 20 kilogrammes pour Hucher, 12 pour Le Voyer, notaire à Châtelaudren, 10 pour Micault, 10 à de Witte par l'intermédiaire de Feuardent. 10 kilogrammes sortis plus tardivement arrivent entre les mains de Chiron du Brossay. Il ne compte pas une dizaine de kilogrammes, répartis entre les châteaux, presbytère, notaires, médecins de la région, ainsi que chez un particulier de Binic. Hucher place aussi ses publications et insiste pour que Gaultier achète les *Mélanges numismatiques*. À partir de 1878, la santé physique et mentale de Hucher semble se dégrader : « votre lettre si intéressante du 21 de ce mois me trouve malheureusement malade et hors d'état de tirer parti de la découverte de Lantic. [...] C'est l'excès de travail qui me rend ordinairement malade. Si je veux guérir, je dois m'abstenir absolument de toute occupation captivante[15] ». En 1881, il s'excuse de ne pas s'être mis au travail plus tôt sur un lot de monnaies, à cause d'une maladie : « ma névrose a cessé et je suis assez bien rétabli pour m'occuper de cette trouvaille qui m'intéresse[16] ». Un an plus tard, il souffre « cruellement [...] d'un catarrhe de vessie, qui je le crains, me durera jusqu'à la fin[17] ».

13. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 12 mars 1866 : brouillon de lettre de Gaultier du Mottay à Hucher.
14. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 13 avril 1866 : brouillon de lettre de Gaultier du Mottay à Hucher ; et 27 avril 1866.
15. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 25 avril 1878 : lettre de Hucher.
16. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 24 mars 1881 : lettre de Hucher.
17. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 17 août 1882 : lettre de Hucher.

Gaultier du Mottay est très attentif aux trouvailles monétaires. Il accumule les pièces mais ne semble pas y consacrer beaucoup d'argent, ce que confirment ses comptes, qui ont été en partie conservés, et qui mentionnent peu d'achats de pièces ou d'objets d'art. C'est aussi ce que laisse penser un passage d'une lettre de Tilly à Paul du Chatellier, du 20 février 1884 : « M. Gaultier n'achetant jamais rien[18] ». Cette affirmation, peut-être un peu mesquine, est contredite par d'autres sources. Gaultier signale, par exemple, dans son *Répertoire* qu'il possède des monnaies bretonnes trouvées à Plérin et dans plusieurs communes du département, dont Rospez. En 1883, il examine un lot de monnaies que lui a fourni Lemoine qui écrit à Paul du Chatelier : « Mr Gaultier du Mottay m'a emporté quelques monnaies gauloises, je ne sais s'il les gardera[19] ». En 1876, Louis de Castellan lui signale la découverte à Quintin d'un trésor de monnaies d'argent d'Henri III, avec des monnaies espagnoles de la même époque et lui propose d'en acheter une partie.

De temps à autre, sa notoriété dans les milieux savants suffit à le faire profiter de dons et à l'inverse, il lui arrive de donner des objets, au musée de Saint-Germain-en-Laye, par exemple. Le répertoire de sa collection montre qu'il s'intéresse surtout aux monnaies romaines. Il possède des monnaies de la République et de l'Empire, des trésors de bronzes radiés mais aussi des monnaies gauloises, seigneuriales et royales, pour lesquelles on trouve quelques mentions de lieux de trouvailles et des monnaies contemporaines. S'y ajoutent comme souvent à cette époque des silex, objets en bronze et pièces d'archéologie. L'ensemble provient semble-t-il en grande partie de trouvailles costarmoricaines ou bretonnes. Enfin, il n'est pas exclu qu'il fasse un peu de commerce comme l'atteste une lettre d'Even, « cafetier à Saint-Brieuc. Numismate », du 24 juin 1868 : « À Monsieur Gaultier du Mottay, Comme vous le voyez, pour que j'aie une collection à peu près complète, il me faut encore 165 médailles. C'est presqu'à en désespérer. Je ne veux pas perdre courage et je vous prie d'avoir l'obligeance de faire comme pour vous dans la commande que vous avez l'intention de faire. Je désirerais surtout avoir la collection complète du haut empire avec les femmes[20] ». Suit une liste de 165 noms d'empereurs et d'impératrices.

Gaultier du Mottay suit aussi de près l'héritage de Jean-Marie de Penguern, décédé en 1856, et il correspond avec l'abbé Daniel qui est chargé par la veuve de l'érudit de ferrailler les collections de feu son mari. Il en acquiert sans doute une partie car c'est dans sa collection que l'on retrouve les monnaies grecques trouvées au Yaudet. C'est l'abbé Daniel qui est chargé par la veuve de Penguern de vendre. « Je dois aller dans une quinzaine de jours à Morlaix et à Taulé, pour chercher à classer un peu les antiquités de l'ancien musée de M. de Penguern. [...] Mme de Penguern veut tout vendre, quand j'aurai pris des notes, j'aurai recours à votre obligeance pour vous prier de m'aider à dresser un catalogue qui sera publié. Madame livrera tout m'a-t-elle écrit, aux prix faits par moi. Comme vous le voyez, il est impossible que je prenne à mon compte sans avis ni conseil une semblable commission[21] ».

18. Arch. dép. Finistère, 100 J 1251.
19. Arch. dép. Finistère, 100 J 1251, de 1883 : lettre de Jules Lemoine à Paul du Chatellier.
20. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13.
21. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 24 novembre 1865 : lettre de l'abbé Daniel.

« J'ai à la fin trouvé la fameuse pièce égyptienne, avec la légende en caractères ou lettres grecques PTOLEMAIO BAZILEUM. Cette légende forme le cercle autour du cercle du revers. La face représente la tête laurée de Ptolémée. Je vous enverrai lundi cette pièce, à Guingamp. Elle a été trouvée au Guéodet en 1840 elle est aussi dans un état de conservation parfaite. À force de chercher, nous finirons par trouver au Coz Guéodet de quoi édifier MM Ropartz, Barth.[élémy] et Gesl.[in], voire même M. de La Bord.[erie][22] ».

Quelques pièces provenant de la collection de Penguern agitent la communauté savante comme une monnaie de bronze de Rusicade et deux de Micipsa trouvées dans l'oppidum du Yaudet en Ploulec'h (Côtes-d'Armor). Découvertes en 1836, ces monnaies sont identifiées par Anatole de Barthélémy qui transmet l'information à Blanchet qui les publie dans son *Traité des monnaies gauloises* mais en mentionne un peu plus, trois de Panormos et deux de Micipsa. La trouvaille, étonnante, n'est pas reconnue à sa juste valeur et la Commission de topographie des Gaules refuse de l'enregistrer, arguant que les monnaies ont été ramenées par des militaires de retour de la conquête de l'Algérie, alors toute fraiche. Depuis, plusieurs autres monnaies antiques nord-africaines ont été découvertes en Bretagne et la trouvaille de Penguern ne pose plus de difficulté.

Joachim Gaultier du Mottay est une personnalité caractéristique de son temps. Passionné par l'Antiquité et l'archéologie, il inventorie, étudie et publie de nombreuses découvertes. La numismatique lui permet d'avoir une collection qui le laisse « en prise » avec les périodes qu'il affectionne. Il fait profiter les autres de ses trouvailles à travers les sociétés savantes et quelques publications et ses travaux restent encore actuellement utiles au chercheur. Il ne vit pas dans une tour d'ivoire et sa correspondance prouve l'ampleur de son réseau. Toutes ces qualités sont d'ailleurs reconnues en leur temps par les autorités et par ses savants confrères.

Bibliographie

Du Bois de La Villerabel 1883-1885 : A. du Bois de La Villerabel, M. Gaultier du Mottay, *Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 1883-1885, p. XXXIV.

Kerviler 1895 : R. Kerviler, *Biobibliographie bretonne*, Rennes, 1895, t. XV, p. 299-301.

Ménard 1884 : A. Ménard, Nécrologie, *Association bretonne*, 1884, p. LIX-LXIII.

22. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, 17 avril 1866 : lettre de l'abbé Daniel.

François JOYAUX*

Les *bitcoins* de Satoshi Nakamoto : une monnaie virtuelle en grande partie asiatique

Alors qu'à la BnF le Cabinet des monnaies et médailles est en train d'acquérir des bitcoins *et que le Département Droit, Économie et Politique prépare un cycle de conférences et tables rondes sur le* bitcoin *et autres monnaies virtuelles pour le mois de mars prochain*[1]*, il nous a semblé opportun de présenter sommairement, le* bitcoin *à la Société Française de Numismatique.*

L'histoire des paiements électroniques cryptographiques et non traçables remonte aux années 1980, mais ce fut seulement au tout début du XXIe siècle que ces recherches aboutirent à des développements significatifs, dont la création du *bitcoin*.

La part des Asiatiques dans la conception du système

Parmi les chercheurs qui jouèrent un rôle important en ce domaine, l'un des pionniers fut le Chinois Wei Dai (戴维). Il était ingénieur informaticien, diplômé de l'Université de Washington, et avait travaillé pour la société Microsoft, dans le domaine de la cryptographie, plus particulièrement, dans celui des monnaies cryptographiques. C'est en 1998 qu'il publia son article fondateur sur la « *b-money, an anonymous, distributed electronic cash system* ». Les caractéristiques des monnaies cryptographiques modernes y étaient ainsi définies : « réseau d'un groupe de pseudonymes électroniques non traçables, visant à effectuer des paiements en monnaie et conclure des contrats entre eux sans aide extérieure ». Il y décrivait les concepts de base qui furent par la suite utilisés pour les *bitcoins* et autres monnaies cryptographiques.

Ce fut en 2008 que ce concept de monnaie cryptographique, alors développé par divers chercheurs, donna finalement naissance aux *bitcoins* (*bit* : *binary information unit* ; *coin* : monnaie) inventés par Satoshi Nakamoto. On ne sait guère qui était ce dernier, peut-être un simple pseudonyme derrière lequel on a cru voir tel ou tel de ces chercheurs. Quoiqu'il en soit, le principe du *bitcoin* fut alors développé dans un article signé Satoshi Nakamoto et intitulé : « *Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System* » ; le logiciel en fut publié en 2009.

Le principe de la *blockchain*

Il va sans dire que le principe et le fonctionnement du système des *bitcoins* font appel à des notions mathématiques et informatiques que nous n'avons pas la prétention de pouvoir pleinement expliquer. Disons seulement que le *bitcoin* est une monnaie cryptographique fondée sur une technologie électronique de stockage et de transmissions d'informations, dite *blockchain*.

1. Cf. *Chroniques de la BnF*, janvier-mars 2017. Cycle sous la responsabilité de Carmen Guy, du Département Droit, Économie, Politique.

Une *blockchain* est une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. Ces échanges sont regroupés par blocs, chacun de ceux-ci étant validé par les nœuds du réseau appelés « mineurs » (figure 1). Dans le cas du *bitcoin*, cette validation est dite *Proof-of-Work*, preuve de travail. Lorsque cette validation est terminée, le bloc est horodaté et ajouté à la chaine. C'est alors que la transaction est visible pour le récepteur, c'est-à-dire le créancier désormais payé.

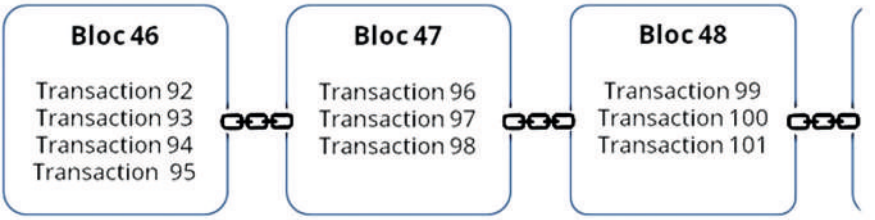

Figure 1 - Principe de la *blockchain*.

Le système fonctionne directement entre utilisateurs (« pair à pair »), sans autorité centrale, les transactions et la création monétaire nécessaire, les *bitcoins*, étant gérées collectivement par le réseau lui-même, lequel, sécurisé, est ouvert à tous. Le *bitcoin* est l'unité de compte du système. Tout y est public : les protocoles de base, les algorithmes cryptographiques utilisés, les programmes qui les rendent opérationnels, etc.

Le *bitcoin* est une monnaie cryptographique dans la mesure où le possesseur n'a « en mains » qu'une suite de chiffres et de lettres qui constituent une clef virtuelle pour payer. Cette suite de chiffres et de lettres (aussi secrète que le code d'une carte bancaire) représente les *bitcoins* qu'il a obtenus par des ventes qui lui ont été réglées en *bitcoins*, ou bien par des achats de *bitcoins* qu'il a payés en monnaie classique sur une plateforme de change. En 2016, 15 millions de *bitcoins* étaient en circulation sur les 21 millions prévus comme limite supérieure de création des *bitcoins*. L'existence de cette limite est une des caractéristiques fondamentales du système : elle a pour but d'imiter la rareté des métaux précieux et d'éviter l'inflation.

Les « mines » de *bitcoins*

Dans la *blockchain*, une étape fondamentale du processus de gestion et de création des *bitcoins* est la « mine ». Ces « mines » sont des centres d'enregistrement, de vérification et de sécurisation des *bitcoins* en cours d'utilisation ou de création. Concrètement, ce sont des locaux où s'entassent des quantités toujours croissantes d'ordinateurs dont les capacités de calcul se cumulent au fur et à mesure du développement du *bitcoin* (figure 2). C'est dans ces « mines » que sont créés – mathématiquement – les *bitcoins*. La Chine est l'un des pays du monde où ces « mines » sont les plus nombreuses. La « mine » de *bitcoins* est en quelque sorte l'équivalent de l'atelier de fonte privée de la Chine ancienne ; elle en a d'ailleurs, le plus souvent, le caractère discret, voire secret, dans la mesure où le *bitcoin*, en Chine, est plus toléré qu'autorisé.

Figure 2 - « Mine » de *bitcoins* en Chine.

Cette monnaie cryptographique, en effet, a un contenu fortement politique, de type libertaire et anarchique, *a priori* peu compatible avec le régime politique de la Chine populaire. Aussi, son caractère très chinois constitue-t-il une de ses faiblesses importantes, le pare-feu étatique qui existe en Chine face à Internet pouvant à tout moment menacer l'accès aux mines chinoises.

Les plateformes de change

Pour effectuer des transactions en *bitcoins*, on peut s'en procurer en effectuant du change de devises traditionnelles, dollars, livres, euros, etc., en *bitcoins* ; mais le cours du *bitcoin* peut aussi augmenter à un niveau tel que le détenteur peut estimer avoir intérêt à l'échanger. Dans les deux cas, le change est réalisé par des plateformes spécialisées.

La Chine est le pays dans lequel le *bitcoin* – en chinois *bite bi* 比特币 –, a connu le plus grand succès depuis son lancement. La première plateforme de change de *bitcoins*, *BTCChina*, fut fondée à Shanghai en 2011 ; dès 2015, elle était devenue la plus importante du monde, la majorité de ses utilisateurs étant chinois. La seconde plateforme, *OKCoin*, fut fondée en 2013 par Star Xu, un ingénieur en algorithmique de chez *Yahoo-Alibaba* : elle opère en *yuan* à partir de Pékin et en dollars à partir de Singapour. Dès 2016, elle surclassait *BTCChina* et devenait la première plateforme de change de *bitcoins* en Chine et dans le monde. Également fondée en 2013, *Huobi,* à partir de Pékin, est maintenant la deuxième plateforme de Chine.

Si la Chine est le pays dans lequel, en Extrême-Orient, le *bitcoin* suscité le plus grand intérêt, il n'est pas le seul. Dans tous les pays de la zone, cette monnaie cryptographique a rencontré, au moins dans le public, un accueil surprenant, en dépit de sa grande nouveauté et de son caractère assez abstrait. C'est peut-être sa grande variabilité qui, paradoxalement, explique une partie de son succès, les Chinois étant très friands de jeux d'argent. Les plateformes de change se sont multipliées dans tout l'Extrême-Orient, *Bitoex*, *Mai Coin* à Taiwan, *Quoine*, *Coin Republic*, *FYB-SG* à Singapour, *Bitfinex* à Hong-Kong, *Korbit* en Corée du Sud, *Kraken* ou *Quoine* au Japon, et beaucoup d'autres encore, car ce ne sont là que des exemples. *Mt. Gox*, plateforme installée à Tokyo en 2009-2010, fut un temps la seconde plateforme mondiale derrière *BTC China*, mais s'est effondrée depuis.

En outre, depuis 2014, dans plusieurs grandes villes de la région, Singapour, Hong Kong, Séoul, Kuala Lumpur, ont été installées des bornes de transaction automatique (*Bitcoin ATM*) qui permettent d'acheter et vendre des *bitcoins* avec diverses monnaies. Singapour est peut-être un cas particulier dans cette région, dans la mesure où il semble que le gouvernement, qui a, en partie, défini sa politique fiscale à l'égard des monnaies virtuelles, semble intéressé par les applications financières de la technologie de la *blockchain*. En effet, au-delà du *bitcoin* lui-même, la technologie de la *blockchain*, qui peut avoir de nombreuses autres applications, intéresse plusieurs grands groupes d'Extrême-Orient qui poursuivent des recherches en ce domaine, par exemple le groupe japonais d'e-commerce *Rakuten* qui accepte les paiements en *bitcoins* depuis 2015, le groupe *Hitachi*, ou encore des institutions, comme la Banque centrale de Singapour.

Émission et cours du *bitcoin*

En 2016, la Chine était devenue le principal pays d'« émission » de *bitcoins*. Alors qu'en 2012, 90 % des achats mondiaux de *bitcoins* s'effectuaient en dollars, depuis 2014, c'étaient les trois principales plateformes de change chinoises, *BTCChina*, *OKCoin* et *Huobi*, qui, en *yuan*, réalisaient 70 % des échanges mondiaux de *bitcoins*. En 2016, c'étaient environ 90 % de ces échanges qui étaient effectués sur les seules plateformes de change chinoises *BTCChina* et *Huobi*, et cela en dépit des avertissements de la Banque populaire de Chine sur les risques de cette monnaie virtuelle. En d'autres termes, le taux de change du *bitcoin* dépendait alors, mais en partie seulement, de la demande chinoise, elle-même essentiellement motivée par la spéculation. En effet, la très grande majorité des *bitcoins* échangés contre des devises classiques, le sont en dollars : c'est donc principalement le cours de ce dernier qui influe sur celui du *bitcoin*. En Chine populaire, les transactions en *bitcoins* sont autorisées entre particuliers, mais l'utilisation des *bitcoins* est interdite entre banques et institutions financières.

Sur un plan mondial, le *bitcoin* demeure encore un mode de paiement tout à fait marginal ; la plus grande partie des transactions en *bitcoins* est de type spéculatif (ou frauduleux). Toutefois, à la fin de 2016, la capitalisation des *bitcoins* approchait 12 milliards d'euros et le *bitcoin* dépassait les 1 000 euros (figure 3).

Il existe d'autres monnaies cryptographiques, l'*ethereum*, le *litecoin*, etc., mais aucune n'a connu le même succès que le *bitcoin*, notamment en Extrême-Orient.

Figure 3 - Cours du *bitcoin* en euro. 2013-2016.

Comment conserver le *bitcoin* ?

Si l'on admet que la numismatique est la « science qui traite de la description et de l'histoire des monnaies, jetons, méreaux, papier-monnaie et *tout autre moyen d'échange* », comme la définit le *Dictionnaire de la numismatique*[2], il est évident que le *bitcoin* (et autres monnaies virtuelles) fait partie des *autres moyens d'échange*, et à ce titre, relève bien de la numismatique. Quel que soit son avenir, il aura existé et assuré un certain nombre d'échanges durant une période donnée de l'histoire. Les fins de la numismatique n'étant pas seulement l'étude, mais aussi la conservation de ces *autres moyens d'échange*, la question se pose de la conservation du *bitcoin*. La question n'est pas vaine, dans la mesure où, indépendamment du cas précis du *bitcoin*, il est clair que nous sommes entrés dans une phase de dématérialisation de la monnaie. Dès lors quelle sera l'attitude de la numismatique face aux monnaies virtuelles ?

Le *bitcoin* étant une monnaie virtuelle, ne saurait être matérialisé par un *bitcoin* physique. Toutefois, depuis des années, des sociétés proposent des *bitcoins* physiques ; certains sont vendus avec un code permettant de générer un *bitcoin* ou une fraction de *bitcoin*, d'autres le sont sans code. Dans les deux cas, il ne s'agit que de représentations matérielles qui n'entrent nullement dans le système *bitcoin* et ne sont que des objets de collection. Les Chinois en ont « émis » plusieurs types, en or, argent, bronze, cuivre. Même la très importante plateforme de change de Shanghai, *BTCChina*, en a édité en titane (figure 4). Mais ce ne sont pas réellement des *bitcoins*. Dès lors, que conserver ? Des photographies de mines de *bitcoins*, un « portefeuille » papier de *bitcoins*, généré par ordinateur (figure 5), les formules mathématiques du protocole du *bitcoin* ? Il y a là, pour les conservateurs et les collectionneurs, un défi de taille.

2. Paris, Larousse, 2006, p. 412.

Figure 4 - *Bitcoin* de collection (BTCChina 2016).

Figure 5 - Portefeuille papier de *bitcoins* généré par ordinateur.

Il est clair que la révolution des moyens de paiement qui est en cours, exigera une profonde adaptation de la numismatique. Celle-ci a toujours considéré que l'étude des monnaies anciennes était la partie la plus « noble » de la discipline, surtout dans nos pays de culture gréco-latine. Face aux nouveaux moyens de paiement électroniques et virtuels qui apparaissent, il est à craindre qu'elle se détourne de plus en plus de ces innovations ultra-modernes, difficiles à intégrer au sein de la discipline, et qu'elle s'accroche de plus en plus à l'archéologie.

Mais est-ce la bonne réponse ? C'est le *Department of Coins and Medals* qui, au British Museum, est chargé de conserver les cartes de crédit, cartes de circulation, cartes de paiement, « et autres moyens d'échange » électroniques les plus récents. Peut-être y a-t-il là le début d'une réponse différente à la question que posent les monnaies virtuelles à la numismatique.

Christian CHARLET

La pièce de 2 € commémorative du 150e anniversaire de la création de Monte-Carlo en 1866

Le traité franco-monégasque du 2 février 1861, consécutif au rattachement à la France de la Savoie et du comté de Nice, avait réaffirmé l'indépendance de la Principauté de Monaco sur le plan européen après les vingt et une années d'occupation par la France (1793-1814) et les tentatives d'annexion par le roi de Piémont-Sardaigne depuis 1815 et le traité de Stupinigi de 1817. Toutefois, par le même traité de 1861 signé à Paris, la Principauté de Monaco perdait les communes de Menton et de Roquebrune. Celles-ci, bien que monégasques depuis plus de cinq siècles, étaient cédées à la France en échange d'une indemnité de 4 millions de francs-or[1]. Réduite à la seule ville de Monaco, la Principauté était ainsi diminuée de 91 % de son territoire et de 83 % de sa population. En outre, elle perdait sa capitale économique Menton ainsi que la quasi-totalité de ses ressources[2], Monaco ne produisant qu'un peu d'huile d'olive.

La création du célèbre Casino en 1863[3] et l'attribution au « sorcier » François Blanc, qui avait réussi à Hombourg près de Francfort, assura le sauvetage financier de la principauté rétrécie. Autour du Casino fut construit *ex-nihilo* un quartier urbain de grande qualité qui reçut en 1866 le nom de *Monte-Carlo* (Mont Charles) en l'honneur du prince alors régnant, Charles III Grimaldi de Monaco[4]. Au Casino furent rapidement adjoints un Opéra (de Charles Garnier également, comme à Paris), plusieurs hôtels de prestige (Hôtel de Paris, Hermitage, Métropole, etc...) ainsi que de nombreux magasins de luxe qui caractérisent Monte-Carlo.

Le centenaire de la fondation de Monte-Carlo fut célébré en numismatique par l'émission d'une pièce de 10 francs en argent au millésime 1966 ; cette pièce associait les princes Charles III (1856-1889) et Rainier III (1949-2005). D'inspiration et de composition très classique, elle fut l'œuvre du graveur Simon (figure 1).

Figure 1

1. En réalité, cette opération ne coûtait rien à la France qui devait au Prince de Monaco 4,5 millions de francs-or depuis 1814.
2. Agriculture, pêche, artisanat, activités concentrées à Menton et Roquebrune.
3. Il existait déjà, depuis quelques années, un petit Casino qui fut entièrement transformé.
4. Fouilleron 2016, p. 269-281.

Pour le 150e anniversaire, le prince souverain Albert II, qui règne depuis 2005, a choisi de célébrer l'événement par l'émission d'une pièce commémorative de 2 € en frappe « Belle Épreuve » (anciennement « flan bruni »). Cette pièce a été émise à 10 000 exemplaires (figure 2).

Figure 2

Elle montre le prince Charles III, en uniforme, dominant le Casino construit au sommet de la colline des Spélugues : l'édifice surplombe la mer et le port de La Condamine, aujourd'hui en partie fermé par une impressionnante digue moderne. La composition est originale et le résultat esthétiquement réussi. La frappe a été réalisée par la Monnaie de Paris, fournisseur exclusif de la Principauté de Monaco depuis 1865, sur un travail de son atelier de gravure exécuté à partir des dessins et prescriptions émanant des autorités monégasques.

Notre pièce de 2 € 2016 est la sixième pièce commémorative de 2 € monégasque faisant référence à un événement historique important de la Principauté. Elle vient ainsi après les émissions suivantes : 25e anniversaire de la disparition de la princesse Grace (2007), mariage princier (2011), 500e anniversaire de la souveraineté de Monaco reconnue par la France (2012), 20e anniversaire de l'admission de Monaco à l'ONU (2013), 800 ans de la forteresse de Monaco (2015).

D'après les informations fournies par les autorités européennes, dont l'accord préalable est nécessaire avant toute fabrication en €, la Principauté de Monaco devrait émettre en 2017 une pièce commémorative de 2 € pour le bicentenaire de la création des carabiniers monégasques en 1817. L'Italie a déjà célébré le bicentenaire de ses carabiniers par une pièce de 2 € en 2014, le Vatican l'a fait en 2016 pour le bicentenaire de la gendarmerie pontificale. La 2 € monégasque, si elle était confirmée, s'inscrirait ainsi dans la commémoration de la réorganisation des forces de sécurité sur les rives de la Méditerranée au lendemain du Congrès de Vienne.

Bibliographie

Fouilleron 2016 : Th. Fouilleron, Document de l'année : invention d'un nom, fondation d'une ville, Monte-Carlo, 1er juin 1866, *Annales Monégasques*, *Revue d'histoire de Monaco*, Publication des Archives du Palais princier, Monaco, 2016.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JANVIER 2017

Président : M. Marc Bompaire, vice-président de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. F. Arbez, S. Berger, A. Bourgeois, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, Y. Coativy, J. Dharmadhikari, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, A. Hostein, Y. Jézéquel, Fr. Joyaux, L. Lariche, M. Meguelati, S. Nieto-Pelletier, R. Prot, A. Ronde, L. Schmitt, A. Suspène, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack.

Invitée : Mme S. Fontaine.

Membres excusés : M. Amandry, C. Grandjean, J. Jambu, Fr. Wojan.

Le président souhaite la bienvenue aux membres et leur adresse, au nom du Conseil d'administration de la SFN, une bonne et heureuse année 2017.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de septembre (71-7) et d'octobre (71-8) sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Candidature

La candidature de M. Philippe Crépin, de La Varenne Saint-Hilaire, parrainée par le Bureau est présentée.

Élections

Les quatre candidatures présentées lors de la séance de décembre sont soumises au vote de l'assemblée. M. Nicolas Joniaux est élu membre correspondant à l'unanimité. Les trois autres candidatures présentées, celles de MM. Steve Achache, Pierre-René Bauquis et celle de Mme Arianna d'Ottone se sont avérées administrativement incomplètes. Le président rappelle à chacun des membres et de leurs parrains leurs obligations administratives (fiche de renseignement) et financières (paiement de la cotisation) pour valider chaque nouvelle élection. Ces trois membres n'ayant pas encore honoré *in extenso* leurs obligations administratives et financières, ils sont élus membres correspondants de notre Société à la majorité sous réserve de remplir leurs obligations dans les plus brefs délais.

Annonces

Le président rappelle que la prochaine séance ordinaire de la SFN, le samedi 4 février, sera entièrement consacrée à Madame Cécile Morrisson. Le programme est d'ores et déjà disponible sur le site Internet de la SFN. L'Assemblée générale de la SFN aura lieu le samedi 4 mars 2017 ; les convocations seront envoyées début février.

Quant aux prochaines Journées numismatiques, elles se dérouleront à Perpignan (Pyrénées-Orientales) du 2 au 4 juin 2017 (week-end de Pentecôte). Le président lance un appel à communications. De plus, comme l'année dernière, la fiche d'inscription, le programme et les renseignements utiles seront mis en ligne sur le site Internet de la SFN et non envoyés par voie postale.

Le président a ensuite le plaisir d'annoncer que M. Olivier Picard, membre de l'Institut et ancien président de la SFN, a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur le 9 décembre dernier.

Jeudi 26 janvier 2017, M. Jérôme Jambu parlera de « La permanence de l'Antique dans la numismatique moderne. Utilisation, interprétation et appropriation des symboles du pouvoir impérial par les princes européens » dans le cadre de l'atelier épigraphie et numismatique de l'Université de Lille III (« Expression et réception du pouvoir impérial »). Par ailleurs, M. Jambu, avec M. Thibault Cardon, organisent une séance thématique prévue le 2 décembre 2017 dont voici l'appel à communications :

« Sensualité et sexualité en numismatique »
Journée d'étude de la Société française de numismatique
Samedi 2 décembre 2017

La thématique « sensualité et sexualité en numismatique » de cette journée d'étude organisée par la SFN s'inscrit dans le renouvèlement des sciences historiques et sociales, notamment l'histoire des sensibilités et les études de genre. Objets certes à la mode, ils n'ont cependant pas épuisé toutes les sources disponibles. Ainsi les objets monétaires, dans leur matérialité, de toutes périodes et horizons, pourront être abordés sous cet angle, permettant un croisement disciplinaire, géographie et chronologique inédit.

Les questions de l'iconographie et de la représentation de motifs sensuels et sexuels, des pratiques et des usages des objets qui les portent, ou encore du regard des historiens et numismates sur ceux-ci, seront au cœur de nos préoccupations.

Dans quelle mesure un motif iconographique était-il choisi pour susciter le désir ? Comment les usagers de la monnaie percevaient-ils ces choix et cela a-t-il influencé la circulation des espèces ? Des pièces de monnaie étaient-elles par ailleurs particulièrement réservées à certaines pratiques, comme les échanges de faveurs ? Enfin, comment nos devanciers ont-ils perçu la nudité ou l'érotisme figuré sur certains monnayages et à quel point leurs travaux en ont-ils été influencés ?

C'est autour de cette problématique en trois axes – conception, perception et utilisation à l'époque et perception *a posteriori* (épistémologie) – que les propositions de communication sont attendues.

Jérôme Jambu, Thibault Cardon

Les propositions de communications sont à envoyer auprès de M. Jambu à l'adresse suivante : jeromejambu@noos.fr

Communications

M. Suspène et Mme Fontaine, MM. Coativy, Charlet et Joyaux prononcent tour à tour leur communication.

À l'issue de celles-ci, le président remercie les intervenants et l'assemblée, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005